Image not found or type unknown

Certificat d hérédité et porte fort

Par **algouche**, le **30/03/2013** à **10:48**

Bonjour, j aurais souhaité obtenir un renseignement sur les certificats d hérédité.
Mon frère ést décédé en octobre. Il etait divorcé et n avait pas d enfant. Ma mère était donc son héritière et elle a établi un certificat d hérédité pour la succession.
Malheureusement ma mère est décédée en janvier avant même que la succession ait été débloquée. J ai également établi un certficat d hérédité pour la succession de ma mère.
On m a informé qu avec un certificat d hérédité les sommes ne devaient pas dépasser 5335,72€.
Dans mon cas je souhaitais savoir si il fallait prévoir 5335,72€ pour mon frère et la meme somme pour ma mère ou uniquement 5335,72€ pour les deux successions confondues.
Par ailleurs, est ce que ces sommes sont imposables ou non?
Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés